

Recherches sociographiques



La bourgeoisie canadienne-française et ses fondements historiques

André Garon and José Igartua

Volume 6, Number 3, 1965

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055280ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055280ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Garon, A. & Igartua, J. (1965). La bourgeoisie canadienne-française et ses fondements historiques. *Recherches sociographiques*, 6(3), 305–310. <https://doi.org/10.7202/055280ar>

NOTES DE RECHERCHE

LA BOURGEOISIE CANADIENNE-FRANÇAISE ET SES FONDEMENTS HISTORIQUES

L'historiographie canadienne-française accuse un retard marqué dans l'étude des classes sociales. Quand la France présente de nombreuses monographies sur le sujet, le Canada français n'en offre que deux.¹ L'étude historique de la stratification sociale québécoise est à faire ; les circonstances ont cependant attiré l'attention des chercheurs sur la bourgeoisie. Les historiens s'en sont préoccupés par le biais de l'interprétation du phénomène de la Conquête : selon la nouvelle école nationaliste, « cette catastrophe expliquerait les faiblesses ultérieures des milieux d'affaires canadiens-français. De cette façon d'envisager le problème découle inévitablement la nécessité d'une étude approfondie sur l'évolution de la bourgeoisie canadienne-française, qui établisse hors de tout doute le ou les moments de la décapitation sociale. »²

Les étudiants en histoire de l'Université Laval, après consultation avec quelques professeurs, firent de « la bourgeoisie canadienne-française et ses fondements historiques » le thème de leur deuxième colloque tenu au pavillon des Sciences humaines de l'Université Laval, le 13 novembre 1965.

Outre la participation de M. Robert Mandrou, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études de Paris et professeur invité à l'Institut d'histoire de la Faculté des lettres de l'Université Laval, les étudiants se sont assurés du concours de M. Alfred Dubuc, professeur au Département d'économique de la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal ; de M. Fernand Dumont, directeur du Département de sociologie et d'anthropologie de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval ; et de M. Cameron Nish, professeur d'histoire à l'Université Sir George Williams et directeur de recherches au Centre de recherches en histoire économique du Canada français à l'École des Hautes Études commerciales de Montréal.

Nous présentons un bref compte rendu des communications de la journée. Le colloque fit l'analyse de la bourgeoisie en remontant à ses origines ; nous choisissons ici la démarche inverse.

¹ André VACHON, *Histoire du notariat canadien, 1621-1960*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1962 ; André LABARRÈRE-PAULÉ, *Les instituteurs laïques au Canada français, 1836-1900*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1965.

² Fernand OUELLET, « L'étude du XIX^e siècle canadien-français », *Situation de la recherche sur le Canada français*, sous la direction de Fernand Dumont et Yves Martin, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1962.

La bourgeoisie française fut-elle un modèle de la bourgeoisie canadienne-française ?

M. Robert Mandrou emprunte à Marc Bloch la notion de classe fondée sur quatre éléments : l'homogénéité économique, le genre de vie, le niveau culturel, la conscience d'un destin commun. La bourgeoisie métropolitaine des XVII^e et XVIII^e siècles est une classe bien caractérisée qui n'arrive pas à accéder au statut qu'elle ambitionne. Elle prétend à la domination et n'y parvient pas. Elle se trouve écartelée entre des évasions sociales plus ou moins faciles à réaliser. Malgré le manque d'homogénéité qui en découle, elle conserve la conscience de l'objectif commun.

Une classe sociale se définit par ses oppositions aux autres classes. Dès lors, la bourgeoisie de la France d'Ancien Régime n'a pu provigner en Nouvelle-France : les colons qui sont venus ici ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la société française ; les proportions des groupes sociaux ne sont pas conformes. L'étude des immigrants dans une analyse de détail faite au niveau des départs (et non des arrivées) peut révéler ce dernier point. Les clivages et les tensions de la société métropolitaine ne se retrouvent pas ici.

Le problème restant est celui des continuités mentales. S'il est impossible de reconstituer l'ensemble des conditionnements sociaux de la métropole, il est non moins vrai que les immigrants apportaient avec eux un passé personnel et collectif, des continuités psychologiques. Il faut essayer, et c'est possible, de retrouver cette psychologie culturelle, économique et sociale, que les immigrants possédaient au départ de la métropole. Le monde où ils sont transplantés leur fait abandonner une partie de leur bagage psychologique mais ils en conservent les éléments qui ne sont pas contraires au nouveau contexte. Quels étaient les milieux sociaux de ces immigrants, leur vision du monde, et quelle portion de cette vision du monde leur a-t-il fallu rejeter ?

Nature, composition et fonction de la bourgeoisie en Nouvelle-France, 1729-1748

Sans être en désaccord complet avec M. Mandrou, M. Cameron Nish avait posé le problème d'une autre façon : pour étudier la bourgeoisie coloniale, il est dangereux de se référer à la bourgeoisie métropolitaine. La bourgeoisie coloniale se définit selon six critères : une éducation relative, la propriété, la conscience de son rang, une profession libérale, l'industrie et des activités commerciales. Selon son expression ; « un bourgeois colonial se définit par ses activités », et il propose deux exemples : François-Étienne Cugnet, comme type extrême du « bourgeois colonial », et l'administration, comme moyen d'enrichissement financier. Les liens familiaux et les richesses matérielles permettaient à Cugnet une participation au pouvoir politique et au contrôle des sources matérielles de la société. Son contrôle et son pouvoir s'étendaient à divers secteurs tels que la propriété terrienne, la vie militaire, le commerce, l'industrie et l'administration.

M. Nish montra ensuite comment les activités d'un bourgeois colonial, par exemple, dans le domaine de l'administration, pouvaient servir ses intérêts. Selon les deux édits de Marly, les terres non cultivées par un censitaire devaient être réunies au domaine seigneurial ; de même, les terres non exploitées par un seigneur devaient être remises au Domaine royal.

Le Conseil Souverain mit trente ans à appliquer l'édit relatif au seigneur car, dans beaucoup de cas, seigneurs et conseillers se confondaient. Quant à l'édit relatif aux censitaires, il fut appliqué à tort. Entre 1711 et 1731, 400 concessions de censitaires furent réunies aux domaines des seigneurs ; il s'agissait surtout de terres cultivées dont les titres légaux n'étaient pas réguliers. Ainsi la « bourgeoisie coloniale », en se servant des structures politiques, a réussi à exercer un certain contrôle sur l'exploitation des terres. D'autres exemples montreraient les énormes profits que la spéculation permettait de réaliser.

Ayant réfuté les allégations de certains historiens qui ont prétendu que le commerce n'était pas assez rentable en Nouvelle-France pour permettre la constitution d'une classe de type bourgeois, le conférencier conclut, si nous acceptons les critères émis, à l'existence d'une bourgeoisie en Nouvelle-France. Il faut cependant donner au mot bourgeoisie le sens de « bourgeoisie *aristocracy* » — amalgame d'éléments aristocratiques, politiques, terriens et commerciaux —. Entendue dans ce sens, la bourgeoisie désigne la classe dominante, s'appuyant sur l'argent et le pouvoir politique et une telle classe a existé en Nouvelle-France.

Les bourgeoisies à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècles

Pour M. Alfred Dubuc, la bourgeoisie est une classe qui évolue continuellement et dont les valeurs se transforment avec l'évolution économique et sociale. D'où la difficulté de trouver un ensemble de critères pouvant définir cette classe. Prévenu de cette difficulté, M. Dubuc suggère l'emploi de la notion de « réseau », précisée par les qualificatifs : social, économique, financier, industriel.

Trois difficultés cependant en rendent la délimitation ardue aux XVIII^e et XIX^e siècles. Au XVIII^e siècle, les structures varient considérablement ; d'autre part, la grande bourgeoisie anglo-saxonne, « bourgeoisie conquérante », va se transformer à travers l'évolution du commerce impérial ; enfin, l'historiographie canadienne-française même, fondée sur les conclusions de Durham, a privilégié les différenciations ethniques au détriment d'une étude de la stratification sociale.

Après la Conquête, les grands marchands de fourrure britanniques récemment arrivés se définissent comme bourgeoisie canadienne revendicatrice ; s'enrichissant, ils en viennent à se définir comme aristocratie. Leurs valeurs sont celles du grand commerce international britannique et le groupe se définit de plus en plus en termes ethniques. Le groupe bourgeois, dans une société qui continue à le refuser, parvient au pouvoir politique et prend le parti de l'ordre établi. Ce groupe s'oppose alors aux revendications constitutionnelles de la petite bourgeoisie canadienne-française et s'allie aux *Tories* anglais. Cette bourgeoisie canadienne-française, de classe moyenne, tire son prestige, son origine et sa définition des valeurs agricoles. Elle représente foncièrement les intérêts agricoles contre les intérêts du grand commerce. De son opposition au grand commerce, elle tire sa motivation économique. Ne pouvant contrôler l'investissement privé, elle tente de contrôler l'investissement public. Il se crée alors un mouvement profond de démocratie dont les bourgeois prennent la direction. La petite bourgeoisie se définit donc par opposition aux autres groupes : les seigneurs, les grands marchands anglais, l'Église qui défend les valeurs traditionnelles et l'ordre établi. Le recensement de 1831 indique une

coupure entre les leaders populaires et les valeurs religieuses. La petite bourgeoisie canadienne-française s'allie au parti libéral pour obtenir les revendications d'ordre constitutionnel.

L'affrontement économique prend alors l'aspect d'une lutte ethnique. Au lendemain de la Rébellion, la petite bourgeoisie canadienne-française est brisée : le réseau est détruit. Ces petits bourgeois ne sauront plus tard se réintégrer à la société qu'en s'infiltrant dans le réseau et la grande bourgeoisie anglo-saxonne qui a repris le pouvoir.

La bourgeoisie canadienne-française contemporaine

Depuis la première moitié du XIX^e siècle, la bourgeoisie canadienne-française a pu se reconstituer. M. Fernand Dumont fait l'inventaire de la bourgeoisie canadienne-française contemporaine : la bourgeoisie professionnelle, la petite bourgeoisie d'affaires et la grande bourgeoisie d'affaires. La première remonte au XIX^e siècle et son recrutement demeure encore largement rural. Cette petite bourgeoisie professionnelle comporte des sous-groupes : le clergé, les intellectuels, les membres des professions libérales. Elle s'appuie sur le collègue classique comme agent de transmission des valeurs traditionnelles.

La deuxième catégorie, la petite bourgeoisie d'affaires, conçoit l'entreprise au niveau familial et son désir de sécurité en freine l'expansion. Elle se caractérise par un souci d'indépendance qui se manifeste, par exemple, dans le refus d'emprunter des banques et par le caractère personnel des relations employeur-employé.

La grande bourgeoisie d'affaires est mal connue parce qu'assez récente. Elle comprend surtout de grands financiers ou de grands juristes financiers mais peu d'industriels. Son apparition tardive peut expliquer l'attitude hésitante de la petite bourgeoisie d'affaires. « Cette brève description nous permet d'avoir déjà une première idée de la diversité mais aussi de l'unité de cette classe bourgeoise canadienne-française. Elle nous permet de cerner un peu les dimensions et les assises de cette bourgeoisie dans notre société du vingtième siècle. »

Cet inventaire nous engage dans l'analyse de deux dimensions de la bourgeoisie : les valeurs traditionnelles et la présence de l'Anglo-Saxon. Ces deux voies d'explication se rejoignent : la bourgeoisie canadienne-française tente d'intégrer les valeurs traditionnelles dans le contexte des valeurs économique anglo-saxonnes.

Dans la première grande dimension (les valeurs traditionnelles), une des assises est un certain type de relations sociales ; une deuxième serait une vision du monde qui aurait dépassé le niveau des attitudes pour s'expliquer dans des idéologies officielles basées sur le nationalisme traditionnel (idéal de la société organique et refus de la grande richesse, refus de la grande industrie et de l'urbanisation). La politique, non comme moyen de contrôle mais comme unique voie de promotion bourgeoise, constitue une troisième assise.

La deuxième grande dimension invoquée est la présence de l'Anglais. La coexistence de deux sociétés, de deux systèmes de stratification, autant que la dépendance des valeurs traditionnelles, explique les attitudes de la petite bourgeoisie d'affaires. Il y a opposition entre deux sociétés globales, qui ont, chacune, des valeurs différentes et qui sont en interférence, bien plus qu'entre deux ethnies.

La crise actuelle de la bourgeoisie se situe au niveau des valeurs traditionnelles : l'élévation du revenu éloigne la bourgeoisie professionnelle du peuple ; malgré cela, elle continue de tableur sur des valeurs traditionnelles. De plus, les générations émergentes étant les premières à avoir des attitudes urbaines, l'évolution du milieu engendre un éloignement du réseau des relations sociales traditionnelles. Enfin, des professions nouvelles s'instaurent contre les valeurs traditionnelles.

Cette ambiguïté résultant de la situation de notre petite bourgeoisie d'affaires s'explique donc par les deux dimensions exprimées plus haut. On rejette alors l'Anglais et la *free enterprise* qui le symbolise ; le bourgeois se dit socialiste, manifestant une profonde incohérence.

Il faudrait reprendre ici l'étude du néo-nationalisme. Celui-ci apparaît comme une solution possible de cette crise — l'indépendance et le contrôle de la grande bourgeoisie anglo-saxonne par l'État bourgeois, ou l'appui sur des élites non bourgeoises devenues les cadres nouveaux de notre société pouvant permettre la solution du problème de la double stratification. Cette dernière hypothèse favoriserait la possibilité d'un tout autre système de stratification sociale.

Dans l'étude des phénomènes sociaux, la difficulté de définir les termes est commune à toutes les sciences, ce qui fit dire à l'un des conférenciers que chaque sociologue, chaque historien et chaque économiste a sa définition de la bourgeoisie. Plus d'une fois, le colloque fit ressortir cette difficulté de s'entendre sur les éléments essentiels dont se compose cette classe de la bourgeoisie. Ainsi, dans un article publié en 1963,¹ M. Cameron Nish s'était situé en marge des oppositions Hamelin-Frégault, Brunet-Ouellet, tout en s'affirmant plus près de Frégault. Pourtant, au terme de sa communication, il nous a semblé que les positions de M. Nish et de M. Hamelin,² étaient très voisines et que leur divergence n'en était qu'une de terminologie. Au lieu de donner des définitions de phénomènes mal connus, il vaudrait peut-être mieux en faire l'analyse, les cerner, avant de les définir.

Un fait demeure. « Nous attendons avec impatience cette étude décisive sur les destins successifs de la bourgeoisie canadienne-française. »³ Cependant, une telle œuvre de synthèse ne pourra exister avant les monographies et les recherches sociographiques dont elle dépend essentiellement.⁴ Au colloque, les conférenciers ont signalé des perspectives de recherches. M. Nish a suggéré une étude comparative avec les colonies britanniques

¹ Cameron NISH, « Bourgeoisie coloniale en Nouvelle-France », *L'Actualité économique*, juillet-septembre 1963, 240-263.

² Jean HAMELIN, « Économie et société en Nouvelle-France », *Cahiers de l'Institut d'histoire de l'Université Laval*, 3, 1960, 132, note 11 : « En fait, nous touchons ici le problème central de l'incompréhension entre historiens. Le mot bourgeois est un vocable imprécis qui peut recouvrir des réalités fort différentes. Une étude sur la bourgeoisie canadienne-française devrait d'abord définir le sens du mot bourgeoisie, quels sont les critères qui classent un homme dans la grande, moyenne ou la petite bourgeoisie. Est-ce le revenu, le rôle social, ou quoi ? Puis, ayant sur des données concrètes chiffré approximativement cette bourgeoisie à des époques différentes, il faudrait interpréter son rôle social, politique et économique par rapport à la réalité canadienne, par rapport aux autres catégories sociales de la population canadienne, non pas par rapport au statut et au rôle de la bourgeoisie européenne. Une étude comparative ne devrait venir qu'en dernière analyse. »

³ Fernand OUELLET, *op. cit.*, 34.

⁴ Ainsi, le colloque n'a pu qu'effleurer la période de la « reconstruction » de la bourgeoisie canadienne-française après la répression de la Rébellion de 1837-1838.

afin de mieux saisir la position sociale et économique de la Nouvelle-France. M. Dumont a fait sentir la nécessité de monographies plus nombreuses sur les faits sociaux. M. Dubuc souhaite des études sur les classes plutôt que sur les ethnies. M. Mandrou a fait remarquer qu'il fallait s'attaquer au problème de la connaissance des éléments humains coloniaux à leur départ plutôt qu'à leur arrivée en vue d'une analyse des continuités psychologiques. Aucun n'a cependant précisé les méthodes de recherche qu'il préconisait ni les lieux où dorment les documents sur lesquels il faudrait travailler. Un travail en profondeur s'impose. Il faut, en pratique, que les monographies et les études sociographiques se multiplient. Cette constatation nous amène à parler de techniques de recherche et à faire quelques observations sur une utilisation de certains types de sources.

Une investigation systématique des faits sociaux implique un travail d'équipe. Une équipe polyvalente formée des différents praticiens des sciences humaines est a priori plus apte à entreprendre une recherche en profondeur parce qu'elle-même est formée d'éléments qui se complètent. A fortiori, une équipe polyvalente produira des conclusions plus nuancées : l'importance de certains faits par rapport aux autres sera par conséquent plus justifiée. D'ailleurs, le champ de recherche que nous aimerions voir prospecter, puis analyser, exige à cause de sa complexité intrinsèque un travail en collaboration.

Ce champ de recherche, nous le savons imprécis. Nous n'affirmons pas qu'il constitue une panacée et qu'il pourrait offrir une solution à tous les problèmes que pose la recherche de la connaissance des faits humains. Nous n'hésitons pas toutefois à le considérer comme primordial. Il nous semble essentiel d'entreprendre une étude systématique : de tous les fonds d'archives publiques et privées ; des procès-verbaux des conseils de ville, de municipalités et des commissions scolaires québécoises ; des archives paroissiales (prônes, registres, etc.) ; des archives officielles publiées et non publiées ainsi que des archives privées d'institutions, etc.

Seul un travail de collaboration pourra produire ce vaste déblaiement, base de toute œuvre de synthèse. Ce travail ne pourra se faire sans l'encouragement des pouvoirs publics ni sans la participation d'organismes comme l'Institut supérieur des sciences humaines de l'Université Laval.

André GARON,
José IGARTUA,
Jacques MATHIEU

*Institut d'histoire,
Université Laval.*